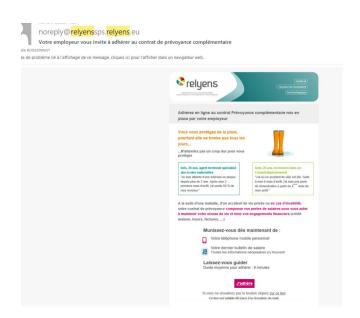


LE GUIDE D'ADHESION POUR LES AGENTS AU CONTRAT COLLECTIF PREVOYANCE MNT/RELYENS (2026-2031)

• Comment adhérer ? : deux modalités différentes :

<u>Première modalité</u>: Vous avez reçu un mail d'invitation pour adhérer dans votre messagerie Ce mail se présente ainsi :

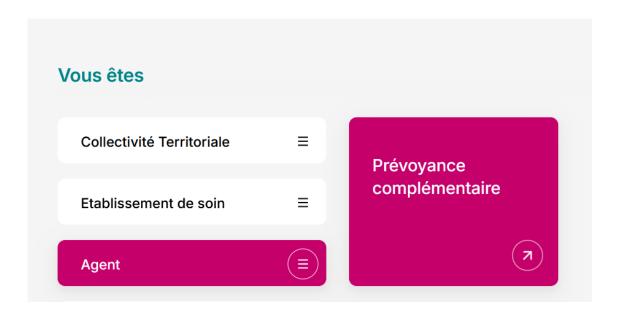


Pour adhérer cliquez sur «J'adhère » et suivre le parcours d'adhésion 🗢 2

Seconde modalité : votre employeur vous a remis le code d'adhésion de la collectivité.

Vous vous connectez sur le site de RELYENS : www.relyens.eu

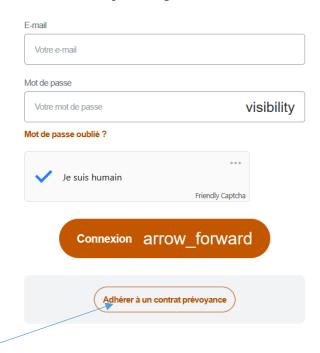




Cliquez sur « Agent » et sélectionnez « prévoyance complémentaire »



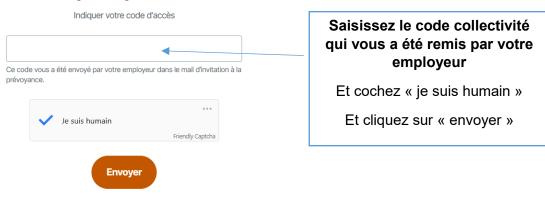
Votre espace assuré prévoyance



Cliquez sur « Adhérer à un contrat prévoyance »



Adhérez à un contrat prévoyance



Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre adhésion,

Contactez les services de RELYENS aux numéros suivants :

arrow back Retour

02.48.48.21.00

02.48.48.20.90

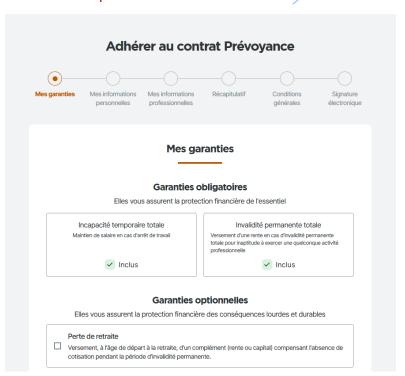
Merci de vous munir de votre dernier bulletin de salaire lors de l'appel.

2 Je commence mon adhésion :

→ Se munir de son téléphone portable et de son dernier bulletin de salaire.



1- Cliquez «Je souhaite adhérer »



2-Vous devrez renseigner l'assiette de cotisation, c'est-à-dire la rémunération sera laquelle sera appliquée la cotisation :



Les éléments que vous devez prendre en compte sur votre bulletin de salaire pour l'assiette de cotisation sont les suivants :

Additionnez:

- Le traitement de base
- La NBI (la nouvelle bonification indiciaire) si vous la percevez
- Le CTI (le complément de traitement indiciaire) si vous travaillez dans un EHPAD, un établissement médico-social
- Prime grand âge (prime mensuelle versée aux auxiliaires de soins et aide soignants)
- L'indemnité compensatrice de la hausse de la CST
- Le régime indemnitaire : L"IFSE (uniquement, ne pas prendre le CIA), la prime de service

Concernant le régime indemnitaire : ne pas intégrer dans votre calcul :

- Les heures complémentaires, les heures supplémentaires
- Les indemnités liées au remboursement de frais
- Les avantages en nature
- La prise en charge partielle des prix du titre d'abonnement
- Les primes liées à l'organisation du travail (astreinte, permanence...)
- Les indemnités travail dimanches et jours fériés, indemnité de nuit
- Le CIA

Et **déduire le montant du transfert primes / points** (sont concernés <u>uniquement les agents CNRACL)</u>

1- Cliquez sur obtenir ma simulation

Un écran s'affiche avec 8 formules

(Les formules ci-dessous ont été calculée après avoir renseigné un traitement de 1800 euros pour vous donner un exemple)

Attention : le montant de la cotisation ne prend pas en compte la participation financière versée par votre employeur. Vous devez donc déduire au montant de la cotisation, le montant de la participation employeur pour connaître votre reste à charge.

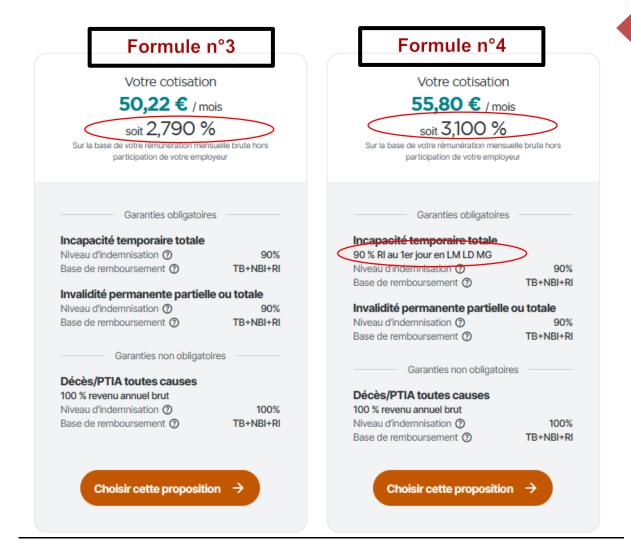
Les simulations correspondant à votre sélection de garanties





Formule n° 1 : 2.50% correspond aux garanties minimales : Incapacité et invalidité

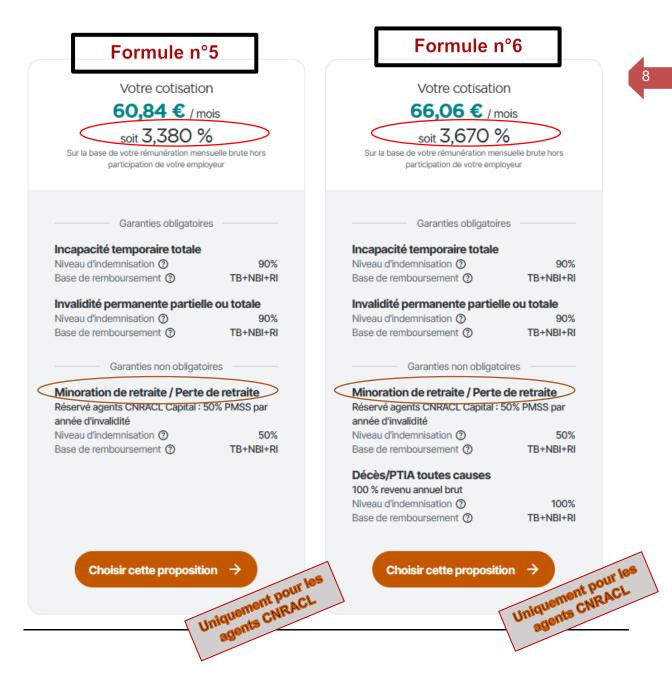
Formule n°2 : 2.81% (2.50% + l'option garantie Maintien du régime indemnitaire à 90% pendant la période <u>de plein traitement</u> en congé de longue maladie, de grave maladie et de longue durée : 0.31%)



Formule n° 3 : 2.79 % (2.50% correspond aux garanties minimales : Incapacité et invalidité + l'option Capital décès et PTIA (capital représentant une année du traitement brut versé aux bénéficiaires à **0.29%**)

Formule n°4: 3.10% (les garanties minimales + deux options 0.31 % et 0.29 %):

- l'option Capital décès et PTIA (capital représentant une année du traitement brut versé aux bénéficiaires à **0.29%**)
- + l'option garantie Maintien du régime indemnitaire à 90% pendant la période <u>de plein</u> <u>traitement</u> en congé de longue maladie, de grave maladie et de longue durée : **0.31**%

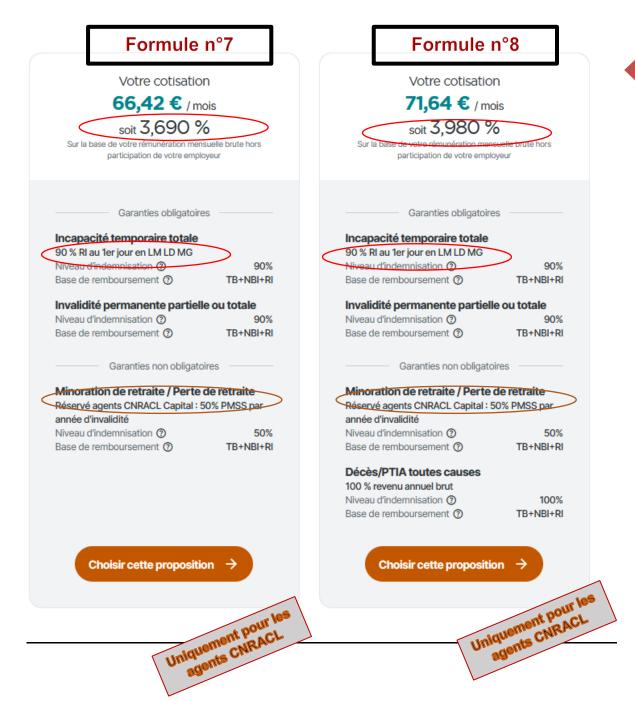


Formule n° 5 : 3.38 % (2.50% correspond aux garanties minimales : Incapacité et invalidité + l'option perte de retraite à 0.88% (capital versé en une seule fois à l'âge légal de la retraite pour les fonctionnaires CNRACL uniquement qui ont été en retraite pour invalidité avant l'âge légal de la retraite et pour compenser la perte de retraite)

Formule n° 6: 3.67 % qui comprend:

Les garanties minimales : Incapacité et invalidité + deux options :

- l'option perte de retraite à 0.88% (capital versé en une seule fois à l'âge légal de la retraite pour les fonctionnaires CNRACL uniquement qui ont été en retraite pour invalidité avant l'âge légal de la retraite et pour compenser la perte de retraite)
- l'option Capital décès et PTIA à **0.29**% (capital représentant une année du traitement brut versé aux bénéficiaires)



Formule n° 7: 3.69 % gui comprend:

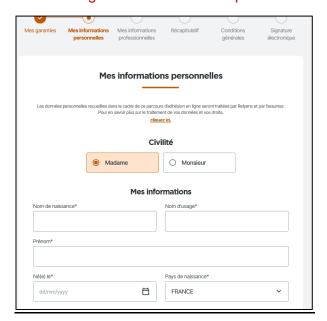
Les garanties minimales à 2.50% : Incapacité et invalidité

+ L'option garantie Maintien du régime indemnitaire à 90% pendant la période <u>de plein traitement</u> en congé de longue maladie, de grave maladie et de longue durée : **0.31%** +L'option perte de retraite à **0.88%** (capital versé en une seule fois à l'âge légal de la retraite pour les fonctionnaires CNRACL uniquement qui ont été en retraite pour invalidité avant l'âge légal de la retraite et pour compenser la perte de retraite)

Formule n° 8 : 3.98% qui comprend toutes les garanties.

2- Cliquez sur la formule de votre choix : Cliquez sur « choisir cette proposition »

3- Renseignez vos informations personnelles dans l'écran suivant qui s'affiche :

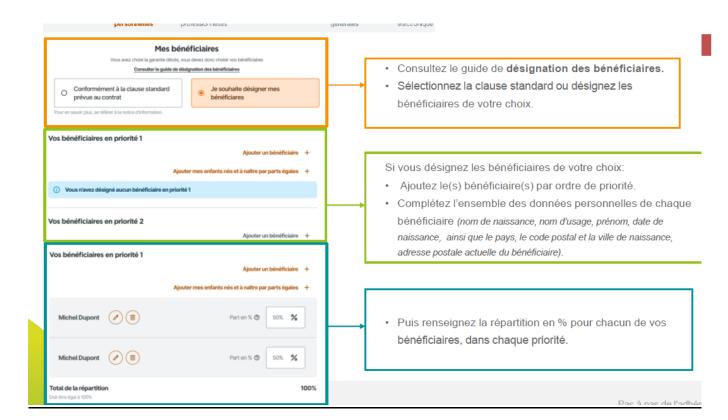


- 4- Si vous avez retenu l'option « garantie décès et PTIA toutes causes » vous aurez à renseigner les bénéficiaires :
 - ☼ Sélectionnez la clause standard ou désignez les bénéficiaires de votre choix.

En l'absence de désignation expresse ou en cas de prédécès de tous les bénéficiaires désignés, le capital est attribué suivant l'ordre de priorité ci-après :

- 1 au conjoint survivant du membre participant non séparé de corps par un jugement définitif passé en force de chose jugée ;
- 2 à défaut à la personne liée au membre participant par un pacte civil de solidarité ;
- 3 à défaut aux enfants du membre participant nés ou à naître ;
- 4 à défaut aux ascendants du membre participant ;
- 5 à défaut aux héritiers du membre participant.

Cas spécifique du concubin : Il convient de remplir une désignation particulière afin de désigner le concubin comme bénéficiaire des capitaux.



Cliquez sur « suivant »

6 -Renseigner vos informations professionnelles

Ces informations se trouvent sur votre bulletin de salaire :

- N° de matricule
- Date d'embauche



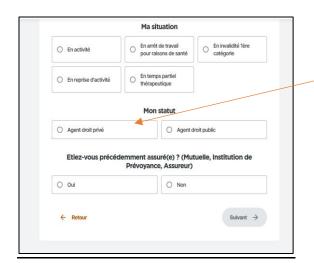
Indiquez votre situation

Si vous êtes en arrêt de travail au 1^{er} janvier 2026 :

votre adhésion sera effective à la reprise (si vous aviez précédemment un contrat prévoyance)

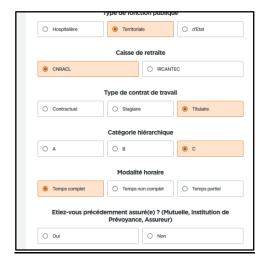
ou après 30 jours de reprise (si vous n'étiez pas assuré-e pour la prévoyance avant le 1^{er} janvier).

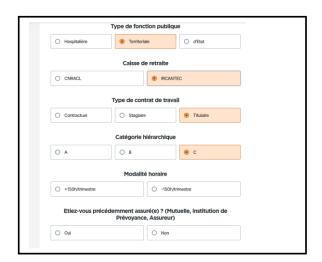
- Si une invalidité 1ère catégorie vous a été attribuée : indiquez-le.
- Si vous êtes en temps partiel thérapeutique après avis médical : cochez la case correspondante.



Indiquez votre statut (privé ou public)

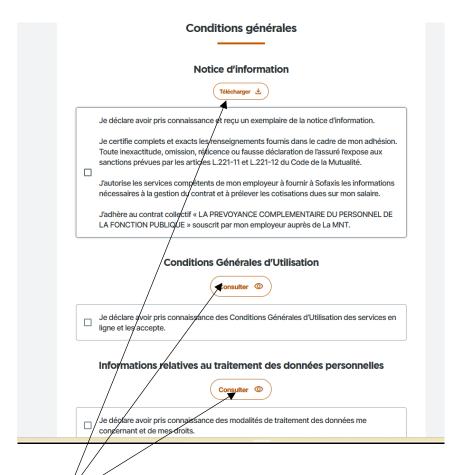
Pour le choix IRCANTEC ou CNRACL : vérifiez **sur votre bulletin de salaire** à quelle caisse de retraite complémentaire vous cotisez.





Si avant le 1^{er} janvier 2026, vous étiez déjà assuré-e pour la prévoyance (garantie maintien de salaire) que ce soit en contrat individuel ou soit dans le cadre du contrat collectif de votre collectivité : cochez « oui »

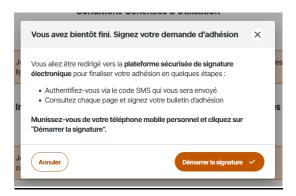
7- Validez le récapitulatif de votre adhésion s'affiche. Bien relire puis cliquez « suivant »



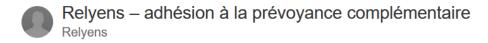
- 8 Il est nécessaire de télécharger la notice d'information. Cliquez sur « télécharger », « consulter »
- Puis cochez la case prise de connaissance des informations



9- Cliquez sur « signer ma demande d'adhésion »



10- Cliquez sur « Démarrer la signature »



Authentification par SMS

Pour accéder à ce document, vous devez confirmer votre identité à l'aide de votre téléphone portable.



11- Cliquez sur « Envoyez un SMS»

Vous recevez un code par SMS (n° portable que vous avez renseigné).

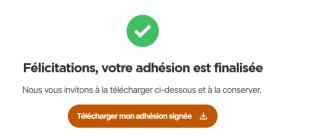


12- Saisir le code reçu

Le récapitulatif de l'adhésion s'affiche.

13-Procéder à la signature en cliquant sur « signer »





14- Télécharger votre adhésion

Vous allez recevoir par mail <u>un lien d'activation de votre espace personnel</u>. N'oubliez pas de vous connecter pour retrouver vos informations contractuelles

Pour toute modification des garanties : connecter à votre espace Assuré RELYENS

Pour cela, l'agent doit se connecter à son espace assuré, puis sélectionner depuis la page d'accueil l'option **« Changer ma formule de garanties »**. Il sera alors automatiquement redirigé vers l'espace d'adhésion en ligne.

Les informations personnelles et professionnelles saisies lors de son adhésion initiale seront déjà préremplies, ce qui lui permettra de finaliser la modification directement via la **signature électronique**.